Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

I.	I.1 Numéro du document				I.2 Type d'Opé	I.2 Type d'Opérateur				
	FR-BIO-01.250-00	R-BIO-01.250-0093885.2024.001			☑ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs					
I.	.3 Opérateur ou	groupe d'opérateurs			I.4 Autorité co	mpétente ou Auto	rité / Organ	isme de coi	ntrôle	
Nom SAS AURIOLYS			Autorité	ECOCERT FRA	NCE (FR-BI	(0-01)				
1	Adresse ENCLOS DE LA BELLE AURIOLE 66600 Périllos		E 66600 Opoul-	Adresse Pays	B.P. 47 , 32600, France	r dain ode ISO				
]	Pays	France	Code IS	O FR	Tuys	Trunce		ouc 150	T.K	
Pays France Code ISO FR I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production										
I.	.6 Catégorie ou néthodes de pro	catégories de produits oduction	s visées à l'a	rticle 35, paragraphe 7	, du règlement (U	E) 2018/848 du Pai	rlement eur	ropéen et d	u Conseil et	
	• (d) Produits ag Méthode d – producti		y compris le iques	s produits de l'aquacul				ropéen et d	u Conseil et	
	• (d) Produits ag Méthode d – producti	gricoles transformés, y de production: on de produits biologi	y compris le iques	s produits de l'aquacul				ropéen et d	u Conseil et	
ī	• (d) Produits ag Méthode c – producti – producti	gricoles transformés, y de production: on de produits biolog: on biologique avec ur	y compris le iques ne productio	s produits de l'aquaculi on non biologique	ture, destinés à l'	alimentation huma	aine			
L	• (d) Produits ag Méthode c – producti – producti	gricoles transformés, y de production: on de produits biolog on biologique avec ur	y compris le iques ne productio	s produits de l'aquaculi on non biologique	ture, destinés à l'	alimentation huma	aine			
I. c	• (d) Produits ag Méthode c – producti – producti – producti ve présent docu convient) satisfa	gricoles transformés, y de production: on de produits biolog on biologique avec ur	y compris le iques ne productio	s produits de l'aquaculi on non biologique	ture, destinés à l'	alimentation huma	aine			

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

1	biologique et à l'etiquetag	e des produits biologiques						
II.1 Répertoire des prodi	nits							
Nom du produit	Code de (CEE) n° champ o	la nomenclature combinée (NC) visé au règlement 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du l'application du règlement (UE) 2018/848						
Extraits liquides: Extr titré en phycocyanine	ait hydro glycérinée de spiruline	Biologique						
II.2 Quantité de produits								
II.3 Informations sur les	terres							
II.4 Liste des locaux ou d	les unités où l'activité est exercée par l'opérateur	ou le groupe d'opérateurs						
	ctivité ou les activités réalisées par l'opérateur o pre compte ou en tant que sous-traitant réalisan ible de l'activité ou des activités effectuées	ı le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-						
Activité Opérateur	ivité Opérateur Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5							
Préparation	Conditionnement: Compléments alimen	• Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées						
Préparation	Extraction: Algues	 Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées 						
Préparation	Fabrication: Compléments alimentaires	• Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées						
II.6 Informations sur l'ac 2018/848	ctivité ou les activités réalisées par le tiers sous-t	raitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE)						
II.7 Liste des sous-traitar règlement (UE) 2018/848 il n'a pas transféré cette	nts réalisant une ou des activités pour l'opérateu , dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs rest responsabilité au sous-traitant	r ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du e responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles						
II.8 Informations sur l'ac	ccréditation de l'organisme de contrôle conforme	ément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848						
Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC								
Hyperlien vers le certifi	cat d'accréditation https://tools.cofrac.fi	/annexes/sect5/5-0035.pdf						
II.9 Autres informations								
	onique du certificat disponible au lien suivan ropa.eu/tracesnt/directory/publication/organi							